

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Date de convocation : 23.02.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

D'AUBIN

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS.

**Procurations : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,
Mme Laurence ZARATE à M. Faridi ABOUBACARI,
M. Maxime GAILLAC à M. Ambdillah BACAR,
Mme Séverine MAZARS à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Lionel AULANIER,
M. Robert GREVEN à Mme Nadine BONTEMPS.**

Absente excusée : Marie-Emilie BOTELLA.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Attribution du marché pour la livraison des repas en liaison froide.

L'actuel marché de fourniture de repas type restauration différée en liaison froide, prolongé par l'avenant délibéré au Conseil Municipal du 11 décembre 2025, arrive à son terme au 31 mars 2025.

Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20260302-20260302_04-DE
Reçu le 05/03/2026

Une consultation a été lancée et suite à l'analyse des offres reçues,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de retenir le prestataire SAS CRM – Centrale de Restauration MARTEL pour un coût global de 169 471.50 € HT.

La présente délibération est approuvée à la majorité moins 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le 4 mars 2026

Publiée ou Notifiée le 4 mars 2026

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,

Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,

Christine TEULIER

